



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

# MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU** **6 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Madame Béatrice VANNESTE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, occasionnellement dans la salle polyvalente de la commune de Saint Julien l'Ars en raison des mesures exceptionnelles imposées par l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Madame Béatrice VANNESTE, Maire.

### **Étaient présents :**

Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Benoît ROUSSEAU, Madame Brigitte LEROUX, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Madame Laurence GÉNIER, Monsieur Gilbert BAUDET, Madame Stéphanie CHOPIN, Monsieur Lionel GRATREAU, Madame Sandrine MOREAU, Monsieur Robert SIMON, Madame Jessica BARBOSA-FERREIRA, Monsieur Cyrille PAGET, Madame Sandrine QUAIS, Madame Catherine COLOMBEAU, Madame Tatiana COLLOT, Madame Sophie VASLIN et Monsieur Aymeric COMMUNEAU.

### **Procurations :**

M. Jean-Luc VERGNAUD donne procuration à M. Benoît ROUSSEAU.

M. Stéphane COURILLAUD donne procuration à Mme Laurence GÉNIER.

M. Julien BARRAULT donne procuration à M. Jean-Philippe BERJONNEAU.

Mme Isabelle QUELLA-GUYOT donne procuration à Mme Sandrine QUAIS.

### **Étai(en)t excusé(es) :**

M. Jean-Luc VERGNAUD, M. Stéphane COURILLAUD, M. Julien BARRAULT, Mme Isabelle QUELLA-GUYOT, M. Alain GRIS et Mme Josiane MARTIN.

**A été nommé secrétaire de séance :** M. Aymeric COMMUNEAU

**Date de convocation :** 31 mars 2021

**Date d'affichage :** 31 mars 2021

## D 2021-25 : Adhésion au Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER)

Madame Le Maire expose que la commune de Saint Julien l'Ars s'est engagée dans le contrat de territoire « Chaleur renouvelable » porté par Grand Poitiers.

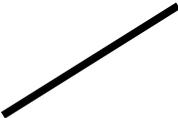
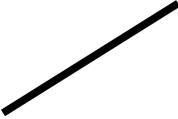
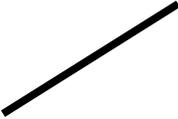
Dans ce cadre, la commune bénéficie d'une étude gratuite pour la réalisation de travaux relatif au développement territorial des énergies renouvelables thermiques. Le projet envisagé est la création d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter les écoles, la salle polyvalente, la salle omnisport, le dojo et éventuellement le 42 rue de Chauvigny. Ces études ont été confiées par Grand Poitiers au CRER qui sollicite l'adhésion des communes membres du Contrat de territoire.

Suivant le barème des cotisations annuelles du CRER, le montant de la cotisation pour les communes de 1000 à 3499 habitants est fixé à 300 €/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'adhérer au CRER pur un montant d'adhésion annuel de 300 €
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion
- DIT que les crédits relatifs à cette adhésion seront inscrits au BP 2021

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.**

<b>Béatrice VANNESTE</b>	<b>Benoît ROUSSEAU</b>	<b>Brigitte LEROUX</b>	<b>Jean-Philippe BERJONNEAU</b>
<b>Laurence GÉNIER</b>	<b>Gilbert BAUDET</b>	<b>CHOPIN Stéphanie</b>	<b>GRATREAU Lionel</b>
<b>COLOMBEAU Catherine</b>	<b>SIMON Robert</b>	<b>BARBOSA FERREIRA Jessica</b>	<b>PAGET Cyril</b>
<b>COLLOT Tatiana</b>	<b>BARRAULT Julien</b> 	<b>MOREAU Sandrine</b>	<b>VERGNAUD Jean-Luc</b> 
<b>VASLIN Sophie</b>	<b>COURILAUD Stéphane</b> 	<b>QUAIS Sandrine</b>	<b>MARTIN Josiane</b>
<b>GRIS Alain</b>	<b>QUELLA-GUYOT Isabelle</b> 	<b>COMMUNEAU Aymeric</b>	